RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DU BAS-RHIN
COMMUNE DE SEEBACH
67160
Tel.: 03 88 94 74 06
Fax : 03 88 53 16 19
mairie.seebach@orange.fr

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 23 septembre 2026

Sous la Présidence de Cornelia ROTT - Maire,

Présents : Cornélia ROTT, Anne-Sophie ROTT, Olivier CLERY, David GIROLT, Francis WOEHL, Isabelle KNAEBEL, Lucie FRISON, Frédéric WENDLING, Martin SCHEIDT, Nicolas FISCHER, Fabien ROHE, Claudia FRISON, Sandra BEILL, Denis EBERT,

Absents excusés : Aurélie HAUCK, absente excusée, donne pouvoir à Claudia FRISON, Frédérique JUNKER, absente excusée donne pouvoir à Lucie FRISON,

Absents : Mélanie FISCHER, Vincent FRISON, Chantal HUMMEL.

Nombre de conseillers élus : 19 En fonction : 19 Présents : 16

OBJET : 2. AFFAIRES ADMINISTRATIVES – RESSOURCES HUMAINES

2.1 RESSOURCES HUMAINES – SERVICES ADMINISTRATIFS : création d'un poste permanent d'attaché territorial à temps complet

Le service administratif était composé de 4 agents. Seul M. Fabrice KOESSLER est encore en poste. Il nous faut donc renforcer le service d'une personne polyvalente et compétente sur l'ensemble des domaines.

Afin de venir compléter l'équipe administrative de la Mairie de SEEBACH, il convient de procéder à la création d'un poste permanent d'attaché territorial à temps complet pour pouvoir procéder à ce recrutement.

Il appartient au Conseil Municipal de créer ce nouveau poste. Un poste d'attaché territorial contractuel existait déjà dans le tableau des effectifs mais qu'il est nécessaire d'en créer un autre en remplacement de celui-ci pour pouvoir procéder à un nouveau recrutement.

Conformément à l'article L. 313-1 du Code Général de la Fonction Publique, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant. Les missions assurées par la commune et la nécessité de disposer d'une expertise administrative rendent donc nécessaire la création de ce poste avec un niveau de qualification et d'expertise correspondant au cadre d'emplois des attachés territoriaux.

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal de se prononcer sur ce point. Il conviendra également de modifier le tableau des effectifs actuel.

SOUS-PREFECTURE DE
24 SEP. 2026
HAGUENAU-WISSEMBOURG

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après délibération, à l'unanimité,

- **PREND ACTE** des informations données,
- **DECIDE** de créer un emploi permanent à temps complet d'attaché territorial, à raison de 35 heures hebdomadaires, à compter du 24 septembre 2026,

- **DECIDE** de modifier en conséquence le tableau des effectifs de la commune,
- **DECIDE** d'inscrire les crédits nécessaires au Budget de la commune,
- **AUTORISE** Madame la Maire à procéder au recrutement et à signer tous les documents relatifs à ce dossier,
- **DECIDE** que l'agent affecté sur cet emploi exercera ses fonctions sous l'autorité du Maire et du Secrétaire Général de Mairie,
- **CHARGE** Madame la Maire de toutes les formalités.

Suivent les signatures au registre
Pour extrait conforme
La Maire
Cornelia ROTT

Le secrétaire de séance
Denis EBERT

Délibération rendue exécutoire
Vu la réception en Sous-Préfecture
Vu la publication

SOUS-PREFECTURE DE
24 SEP. 2026
HAGUENAU-WISSEMBOURG